

**Nouveau Contrat Régional
du Pays Loire Angers
et d'Angers Loire Métropole
2013/2016**

Observations du Conseil de développement

Document validé lors du Bureau du 7 février 2013

Introduction

1/ Saisine d'Angers Loire Métropole et du Pays Loire Angers

Angers Loire Métropole et le Pays Loire Angers ont saisi le Conseil de développement pour recueillir un avis sur les actions proposées pour le Nouveau Contrat Régional.

Le Conseil de développement a été associé au comité de suivi du Nouveau Contrat Régional 2013/2016.

2/ Le contexte de la saisine

Le Conseil de développement a préalablement été saisi pour l'évaluation des CTU d'Angers Loire Métropole (2009-2012) et du Pays Loire Angers (2009-2012), évaluations remises en octobre et novembre 2012.

Il y précisait notamment dans ces rapports que :

- « Les Contrats de territoires sont des programmes utiles pour le développement du territoire.
- Les projets retenus sont souvent générateurs d'intercommunalité même si celle-ci ne semblait pas si évidente au départ.
- En situation de crise économique, il est nécessaire de mobiliser les moyens sur des actions à utilité sociale prioritaire pour contribuer à l'emploi et renforcer la cohésion sociale.
- La concertation en amont doit être systématisée notamment pour faciliter l'acceptation/l'intégration des projets par les habitants.
- Les coûts de fonctionnement des équipements doivent être anticipés pour éviter un blocage des futurs investissements.
- L'intercommunalité doit s'exprimer également dans le partage de l'investissement et des coûts de fonctionnement.
- L'évaluation doit être davantage pensée en amont avec des indicateurs précis prédéfinis dès la mise en place du projet.
- Les projets inscrits dans une politique volontariste de développement durable et démontrant une réelle avancée vis-à-vis du développement durable et du territoire devraient être privilégiés.
- il faut prendre le temps de construire l'intercommunalité dans les polarités mais pas uniquement.
- Une mise en cohérence du territoire du Pays doit être poursuivie à travers par exemple des actions portant sur la culture. »

La Région des Pays de la Loire ainsi que le comité de suivi du Nouveau Contrat Régional, rassemblant le Pays Loire Angers et Angers Loire Métropole, ont déterminé des orientations et critères de sélection des projets.

L'appel à projets adressé aux communes précisait que les projets devaient porter sur des **thématiques précises et répondre à des critères bien définis**.

→ **Les thématiques :**

- Economie, emploi, formation
- Solidarités territoriales et humaines
- Mobilités et environnement

→ **Les critères :**

- Conformes au SCoT
- Structurants
- Participer au développement de l'intercommunalité et au renforcement des polarités
- Compatibles avec les schémas régionaux
- Conformes aux principes d'éco-conditionnalité
- Etre réalisés dans les échéances du contrat
- Concerner des dépenses d'investissement

Pour le Pays, la répartition de l'enveloppe financière devait se faire d'abord par projet d'intérêt intercommunal et non par EPCI.

3/ La méthode de travail

Le Conseil de développement a prolongé le travail du groupe constitué pour l'évaluation des CTU 2009-2012, composé d'une douzaine de membres du Conseil.

Il a examiné les projets après qu'ils aient été sélectionnés par les chefs de file.

Compte tenu des contraintes de calendrier, il n'avait pas la possibilité de prendre contact avec chacun des porteurs de projet. L'examen s'est donc fait exclusivement à partir des dossiers remis par Angers Loire Métropole et le Pays Loire Angers, au cours de deux séances de travail.

Le Bureau du Conseil de développement a complété et ajusté l'analyse du groupe de travail. Il en résulte le présent document.

I. Des avancées

1/ Un réel levier pour le développement du Pays Loire Angers

Par le poids des financements apportés par la Région, ce Nouveau Contrat Régional (NCR) joue un rôle essentiel pour la réalisation des projets d'aménagement et de développement portés par le Pays, l'Agglomération, les communautés de communes et communes. Les progrès réalisés au niveau des équipements touristiques sont par exemple significatifs.

2/ Un outil de cohérence territoriale

Le Conseil de développement demandait, depuis 2009, la synchronisation des Contrats d'agglomération et de Pays. Il se félicite, avec cette nouvelle génération de contrats, d'un contrat unique, de la concordance des calendriers et d'un comité de pilotage unique, etc. Cette concordance a certainement permis de développer davantage de cohérences entre les communes du Pays Loire Angers.

3/ Un facteur de progrès dans la prise en compte des exigences écologiques

Le Conseil de développement constate un net progrès dans la qualité des projets proposés, dû aux nouvelles exigences de la Région avec l'éco-conditionnalité des actions. Cependant, il regrette une certaine faiblesse de la prise en compte des autres volets du développement durable. En particulier, il n'apparaît pas de vision anticipée des besoins d'animation indispensables à la vie de la plupart de ces équipements et des frais de fonctionnement générés. Or, c'est le fonctionnement, et non l'équipement lui-même qui crée du lien social, démarche entrant dans le troisième volet du Développement durable.

4/ Une élaboration concertée avec le Conseil de développement

Le Conseil de développement se félicite d'être invité à émettre un avis sur les projets retenus par les chefs de file pour cette nouvelle génération de contrat. Elle s'inscrit dans le prolongement de l'association du Conseil de développement à l'élaboration de tous les documents stratégiques du Pays et de l'Agglomération (ex : schéma de développement économique, SCOT, PLU, etc.). Le Président du Conseil de développement a été régulièrement informé de l'avancement du dossier du fait de sa participation au comité de suivi et de ses rencontres régulières avec les services du Pays et de l'Agglomération en charge du dossier.

Sans conteste, les contrats de la Région avec les territoires sont un outil politique à inscrire dans la pérennité. Le Conseil de développement constate leur évolution avec intérêt.

Le Conseil de développement n'a pas de remarques particulières à formuler sur le choix des projets. Il a été informé de la nature des projets non retenus et a pu constater que ces projets n'entraient pas dans les critères définis par la Région et les chefs de file.

Le Conseil de développement émet donc un avis favorable au projet de Nouveau contrat régional entre la Région des Pays de la Loire et Angers Loire Métropole d'une part et le Pays Loire Angers d'autre part.

II. Des améliorations possibles

1/ Une dynamique de structuration du territoire autour des polarités et de coopération intercommunale encore timide

Le Conseil de développement reconnaît que les contrats régionaux jouent un rôle pour renforcer les coopérations intercommunales. Il est évident que des progrès importants ont été accomplis depuis 2009, grâce aux exigences de la Région, de la Communauté d'agglomération et du Pays Loire Angers, dans la sélection des projets à soutenir. **Mais, pour le volet « Agglomération » de ce NCR, cette intercommunalité apparaît rarement comme le résultat d'une construction collective en amont.** Dans le meilleur des cas, il y a une adhésion autour d'un projet proposé par une commune. Mais l'intercommunalité semble être souvent le résultat d'une négociation opportuniste autour d'un projet décidé au niveau communal. Il existe également des projets communaux qui auraient pu être portés par la communauté d'agglomération ou une communauté de communes.

Le Conseil de développement considère que **les polarités telles que définies dans le SCoT ne sont pas suffisamment renforcées** par les projets proposés dans ce NCR. Seulement 7 projets sur les 38 concernent des polarités. Pourtant, le NCR paraît être un outil idéal pour permettre de financer des équipements nécessaires à la constitution ou au renforcement des polarités (ex : polarité des « 3 Saint » ou polarité de « La Membrolle ... »).

La méthode d'Angers Loire Métropole, pour la construction du Nouveau Contrat Régional en est probablement une des causes. Elle fait appel largement aux communes, en les engageant à porter des projets collectifs. Elle laisse une large place à la concertation avec le chef de file, ce dont on se félicite. Mais sans doute faudrait-il aller vers **un engagement plus volontariste d'Angers Loire Métropole pour impulser des projets concertés voire collectifs.** Ainsi, à l'image de l'« Etude d'aide à la définition d'une politique culturelle partagée sur le territoire du Pays Loire Angers et d'Angers Loire Métropole » ou du « Plan d'actions touristiques 2009-2012; puis 2^{ème} plan 2013-2015 », une réflexion commune sur les services et équipements sportifs (cf. contribution du Conseil de développement¹) ou encore sur l'accueil et les loisirs petite enfance, enfance, jeunesse, etc. permettraient de faire émerger les besoins à l'échelle de l'ensemble du territoire et de rechercher des réponses communes, soit à l'échelle des 33 ou 68 communes, soit à l'échelle des 3 communes d'une polarité par exemple.

A titre d'exemple, les « équipements aqualudiques » portés par Angers d'une part et par Beaucouzé d'autre part, sont présentés indépendamment l'un de l'autre, alors qu'il apparaît de toute évidence qu'une partie importante du territoire est impactée par les deux équipements. Ces projets pourraient être conçus à l'échelle d'Angers Loire Métropole et concertés entre les différents maîtres d'ouvrage. Le même type de question peut être posé pour ce qui concerne la complémentarité entre la grande salle de Trélazé, qui impacte tout le territoire de l'agglomération et notamment les équipements d'Angers Expo Congrès.

¹ « Des activités physiques et sportives pour tous. Un challenge pour le territoire du Pays Loire Angers » (juin 2010)

A noter que la **mutualisation de services au niveau des communautés de communes est une réelle avancée**. Les avantages, notamment financiers de ces mutualisations, seraient à préciser dans les fiches-actions comme argument pour convaincre (balance coûts/bénéfices liée à la mutualisation) – Ex : Centre technique de la CC Loire Aubance à St Saturnin.

Le Conseil de développement s'interroge également sur **les coopérations qui pourraient être menées avec des communes ou communautés dépassant le territoire du Pays Loire Angers**. Il suggère que des réflexions communes soient conduites avec les territoires à l'occasion de l'élaboration du prochain contrat.

2/ L'animation de l'équipement, une clé essentielle de réussite du projet, souvent non précisée

Il serait sans doute important que la Région, le Pays Loire Angers et Angers Loire Métropole vérifient qu'au-delà du coût d'investissement, les coûts de fonctionnement nécessaires à la vie de la structure/de l'équipement soient également prévus et leur mode de financement sur la durée détaillé. On a vu, lors de contrats précédents, de beaux équipements réalisés et financés, mais générant aujourd'hui des difficultés pour des communes ayant des difficultés à assumer seules les coûts de fonctionnement.

En ce sens, la construction de la piscine de Beaucouzé, portée par la commune, mais dont le coût de fonctionnement est anticipé et partagé au niveau intercommunal, constitue une approche intéressante. Mais, ce n'est pas le cas général (ex : Maison de la Loire, Maison des services publics du Loir, Malagué, Accueils de loisirs, ...).

3/ Des indicateurs d'évaluation encore souvent manquants

Même si des indicateurs d'impact et de suivi sont déterminés dans la plupart des fiches actions - mais pas toutes - ils ne sont pour la plupart pas renseignés au départ, pour l'année N (ex : fréquentation de la guinguette de Malagué en 2012, nombre de visiteurs de la Maison de la Loire en 2012, coûts d'exploitation de la chaufferie et son réseau estimés en 2012) comme le propose en partie la commune de Montreuil-Juigné avec un taux de fréquentation du camping en 2011 et un objectif pour 2013/2014.

4/ Des modalités d'association du Conseil de développement qui pourraient encore être améliorées

Le Président du Conseil de développement a été régulièrement informé des négociations entre les chefs de file et les porteurs de projet. Toutefois, le Conseil de développement n'a pu se pencher sur les dossiers retenus qu'à l'issue des négociations. Il disposait donc de peu de temps pour construire une réponse pertinente.

Pour une association utile du Conseil de développement, il conviendrait donc qu'il puisse disposer du temps nécessaire pour étudier les projets au-delà de la simple analyse de la fiche de présentation.

III. Observations sur les types de projets (économiques, sociaux, environnementaux)

Répartition financière

	Investissement	Subventions
Economie et emploi		
6 projets touristiques	4 278 681	1 042 947
2 projets économiques	8 631 267	3 471 725
1 projet autre	1 000 000	217 647
Total des 9 projets	13 909 948 20 %	4 732 319 32 %
Environnement, énergie et transports		
14 projets	4 604 350 7 %	1 432 725 10 %
Solidarités humaines et territoriales		
Salle Trélazé & Espace aqualudique Angers	38 000 000	4 744 863
Autres projets	13 041 435	3 631 094
Total des 15 projets	51 041 435 73 %	8 375 957 58 %
TOTAL	69 555 733	14 541 001

L'attention au développement durable se manifeste non seulement par l'importance des projets environnementaux mais également par l'attention portée au respect des 3 critères du développement durable (économie, social, environnement) dans les réalisations. Certaines réalisations portent sur des investissements d'économie d'énergie au temps de retour sur investissement très long. Il s'agit alors plus d'un investissement à caractère exemplaire et pédagogique que d'une recherche d'économie réellement mesurable (ex : cas des écoles chauffées pour des temps d'usage très courts sur la semaine).

Les projets économiques concernent essentiellement l'économie touristique, en dehors du projet de rénovation du parc des expositions et de la zone d'activités de St Martin du Fouilloux. On ne perçoit pas quel peut être le résultat de ce contrat sur la situation de l'emploi, lequel doit être la priorité dans le contexte actuel. Il est vrai que les contrats de territoire ne résument pas la politique des collectivités. Il serait donc utile d'afficher la cohérence globale de l'ensemble des outils au service du développement économique territorial pour mieux mesurer l'impact potentiel du nouveau contrat régional.

De nombreux projets visent l'amélioration des services à la population, en particulier sur les communautés de communes. Ces projets sont nécessaires du fait de la croissance démographique sur ces territoires.

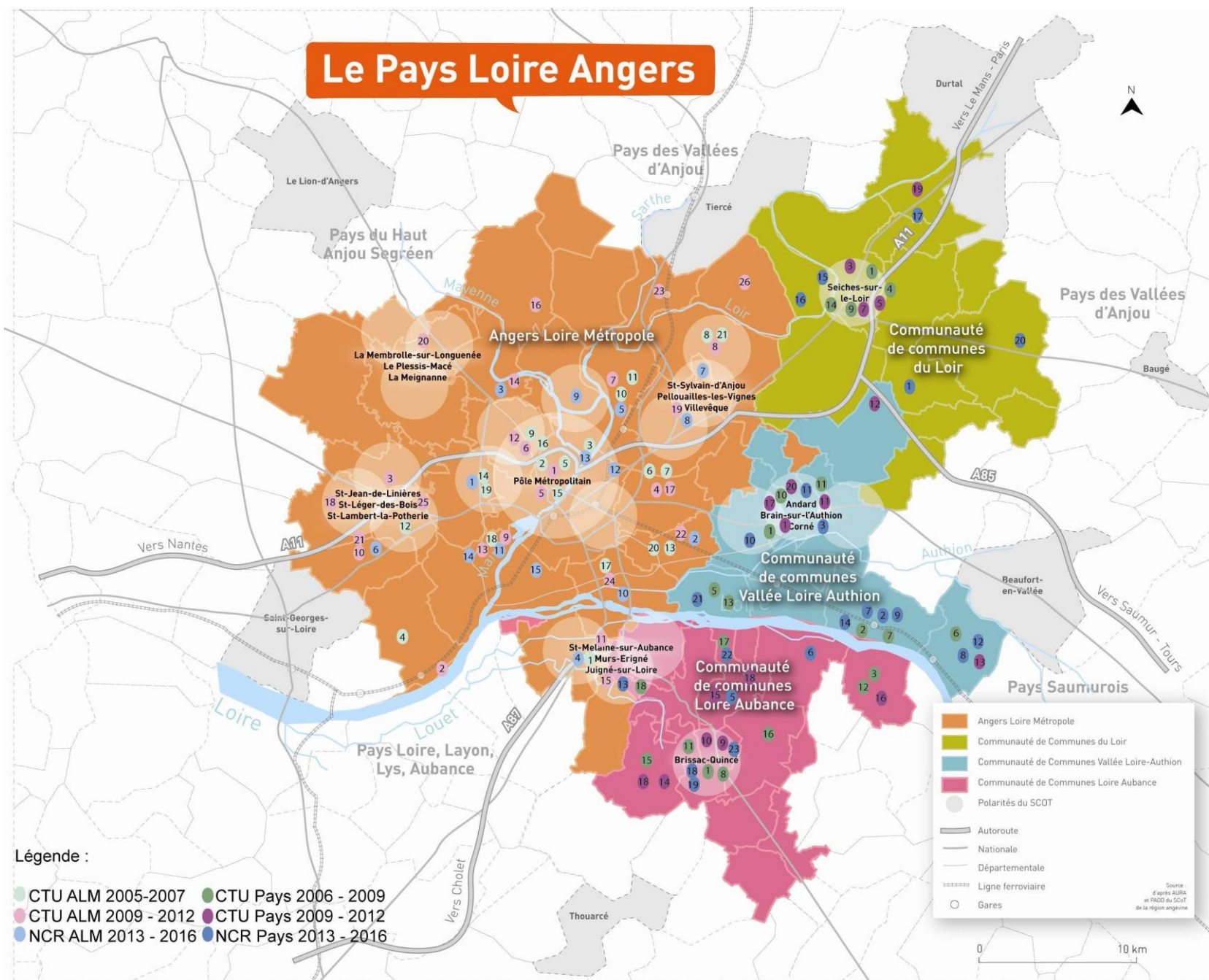
IV. Conclusion

La démarche des NCR avec la Région joue un rôle important pour le développement des territoires.

Cet outil encourage les territoires à s'organiser pour répondre aux besoins des habitants. Des progrès sont réalisés dans la construction de chaque nouvelle génération de contrat, pour une approche plus concertée et collective des projets. Il nous faudra encore poursuivre dans cette démarche de progrès dans les années à venir.

Des progrès sont aussi attendus pour le suivi et l'évaluation des contrats. Le Conseil de développement est prêt à apporter sa contribution aux porteurs de projets, pour la définition des indicateurs de suivi des projets inscrits au NCR 2012-2016.

Contrat Territorial Unique 2005/2007 - Angers Loire Métropole 1- Construction d'un gîte d'étapes - MURS-ERIGNE 2- Jalonnement et signalétique des parcs d'activités communautaires - ANGERS LOIRE METROPOLE 3- Valorisation de l'île St Aubin - ANGERS 4- Atelier culinaire - SAVENNIERES 5- Création du pôle tertiaire Arobase 3 - ANGERS 6- Création de parcs d'activités logistiques – ST SYLVAIN et ST BARTHELEMY 7- Connexion de ZA aux infrastructures de com haut débit - ST SYLVAIN, ST BARTHELEMY et BEAUCOUZE 8- Aménagement des bords du Loir - VILLEVEQUE 9- Etudes de faisabilité et de réalisation d'un tramway – ANGERS/AVRILLE 10- Etude préalable aménagement du quartier Provins - ECOUFLANT 11- Création du réseau collectif de chaleur - ECOUFLANT 12- Création d'un pôle de loisirs – ST JEAN de LINIERES 13- Construction d'un centre de loisirs - TRELAZE 14- Construction d'un centre pour l'insertion - BEAUCOUZE 15- Création d'une maison de la justice et du droit - ANGERS 16- Création du théâtre Le Quai - ANGERS 17- Construction d'une médiathèque – LES PONTS DE CE 18- Construction d'une médiathèque - BOUCHEMAINE 19- Construction d'une médiathèque - BEAUCOUZE 20- Construction d'une médiathèque – TRELAZE 21- Aménagement d'un atelier culturel - VILLEVEQUE	Contrat Territorial Unique 2009/2012 - Angers Loire Métropole 1- Restructuration du Parc des expos - ANGERS 2- Mise en tourisme -BEHUARD 3- Aménagement de la ZA La Vilnière - St LAMBERT LA POTHERIE 4- Construction de Biopole - ST BARTHELEMY D'ANJOU 5- Restructuration de la station d'épuration de la Baumette - ANGERS 6- Extension et aménagement du parc G.Brassens - AVRILLE 7- Travaux autour du réseau de chaleur - ECOUFLANT 8- Travaux du Moulin de Froment - VILLEVEQUE 9- Aménagement d'une structure multi-accueil - BOUCHEMAINE 10- Extension de la Mairie - St MARTIN DU FOUILLOUX 11- Panneaux photovoltaïques groupe scolaire Bellevue - MURS-ERIGNE 12- Travaux d'économie d'énergie groupe scolaire Bois du Roy - AVRILLE 13- Salle de conférence et d'animation du pôle culturel - BOUCHEMAINE 14- Restructuration du centre culturel J.Prévert - MONTREUIL JUIGNE 15- Aménagement de l'école de musiques et danses – MURS-ERIGNE 16- Réhabilitation des équipements sportifs - FENEU 17- Restructuration de la piscine - ST BARTHELEMY D'ANJOU 18- Restructuration du complexe de la Coudre - ST LEGER des BOIS 19- Construction du campus de loisirs - ST SYLVAIN d'ANJOU 20- Construction d'un équipement sportif et culturel – SIVM de Longuenée 21- Construction d'un équipement sportif -St LEGER des BOIS / St MARTIN 22- Aménagement du complexe sportif B.Bioteau -TRELAZE 23- Création de l'équipement petite enfance - BRIOLLAY 24- Création de la Maison des associations - LES PONTS DE CE 25- Création de l'espace associatif - ST JEAN de LINIERES 26- Création de la Maison des associations - SOUCELLES	Nouveau Contrat Régional 2013/2016 - Angers Loire Métropole 1- Construction d'une piscine - BEAUCOUZE 2- Construction d'un équipement sportif et culturel - TRELAZE 3- Rénovation / aménagements d'un terrain de camping - MONTREUIL 4- Acquisition de locaux ADMR - MURS-ERIGNE 5- Aménagement chaufferie bois + réseau de chaleur - ECOUFLANT 6- Aménagement zone d'activités - ST MARTIN 7- Equipement petite enfance - PELOUAILLES 8- Equipement petite enfance - ST SYLVAIN 9- Aménagement piste cyclable + chemin piéton - CANTENAY 10- Aménagement usine Canelle - LES PONTS DE CE 11- Aménagement parc de la Piverdière - BOUCHEMAINE 12- Rénovation parc des expos –ANGERS 13- Construction d'un espace aqualudique - ANGERS Volet UNESCO : 14- Parc de la Piverdière - BOUCHEMAINE 15- Création d'un parking pour l'école de musique - STE GEMMES
Contrat Territorial Unique 2006/2009 - Pays Loire Angers 1- Aménagement de ZA : La Guittière (Seiches), Loire Authion, Les Fontenelles (Brissac) 2- Maison de la Loire - St MATHURIN 3- Ex presbytère - St REMY LA VARENNE 4- Plan Marketing - Association pour le Développement de la Vallée du Loir Promotion touristique du Pays* - Sensibilisation à l'élimination des déchets agricoles* 5- Aménagement du centre bourg - LA DAGUENIERE 6- Aménagement du centre bourg - LA MENITRE 7- Aménagement du centre bourg - St MATHURIN 8- Aménagement du centre bourg - BRISSAC 9- Aménagement du centre bourg - SEICHES - Opération façades* 10- Mise en valeur patrimoniale de l'ex école - ANDARD 11- Multi-accueil : Vallée Loire Authion et Loire Aubance 12- Equipement jeunesse - ST REMY 13- Equipement jeunesse - LA DAGUENIERE 14- Multi-accueil - Com com du Loir 15- Equipement jeunesse - VAUCHRETIEN 16- Equipement jeunesse - CHARCE ST ELLIER 17- Equipement jeunesse - St JEAN des MAUVRETS 18- Equipement jeunesse - St MELAINE	Contrat Territorial Unique 2009/2012 - Pays Loire Angers 1- Construction d'un immeuble d'entreprises - CORNE 3- Aménagement de la zone d'activités de Suzerolles - SEICHES 5- Création d'une signalétique des ZA - Com com du Loir 6- Définition et mise en place de la promotion touristique du Pays* 7- Mise en place d'une signalétique touristique - Com com du Loir 9- Aménagement de haltes de stationnement - Boucles vélo Layon Aubance et Loire Aubance 10- Sentiers d'interprétation du vignoble - Com com Loire Aubance 11- Réhabilitation sentier d'interprétation Authion 12- Création d'un sentier d'interprétation - BAUNE 13- Aménagement du Port St Maur - LA MENITRE 14- Construction d'une salle de sports (raquettes) - VAUCHRETIEN 15- Réhabilitation d'une salle de sports - ST SATURNIN 16- Construction d'une salle de sports - ST REMY LA VARENNE 17- Construction d'une salle polyvalente - BRAIN 18- Réalisation de 2 maisons de l'enfance – Com com Loire Aubance 19- Acquisition d'une micro-crèche - LEZIGNE 20- Création d'un accueil de loisirs - ANDARD	Nouveau Contrat Régional 2013/2016 - Pays Loire Angers 1- Remise aux normes base de loisirs de Malagué - CHAUMONT d'ANJOU 2- Réaménagement de la Maison de Loire - ST MATHURIN 3- Amélioration de l'itinérance vélo/nautique - Vallée Loire Authion 4- Développement touristique du Pays Loire Angers* 5- Création centre technique de la com com Loire Aubance - ST SATURNIN 6- Restauration du presbytère - BLAISON GOHIER 7- Extension des locaux de la com com - ST MATHURIN 8- Travaux de performance énergétique /école P.Perret - LA MENITRE 9- Travaux de performance énergétique /école de musique – ST MATHURIN 10- Création d'une liaison douce – BRAIN SUR L'AUTHION 11- Valorisation d'une roselière - ANDARD 12- Transformation d'une piscine en piscine naturelle - LA MENITRE Volet UNESCO : 13- Aménagement des places du Hardas et Vieux Louet – JUIGNE/LOIRE 14- Requalification urbaine de la commune de ST MATHURIN 15- Construction maison de services publics – SEICHES SUR LE LOIR 16- Rénovation de l'accueil de loisirs des Trinottières – MONTREUIL/ LOIR 17- Extension de l'accueil de loisirs – HUILLE 18- Agrandissement du multi-accueil – BRISSAC 19- Aménagement du pôle éducatif – BRISSAC 20- Rénovation et extension de la salle culturelle – JARZE 21- Construction d'une salle de sports – LA DAGUENIERE 22- Extension salle de sports 'La Limousine' – ST JEAN DES MAUVRETS 23- Extension et réhabilitation du bâtiment ESA foot - BRISSAC

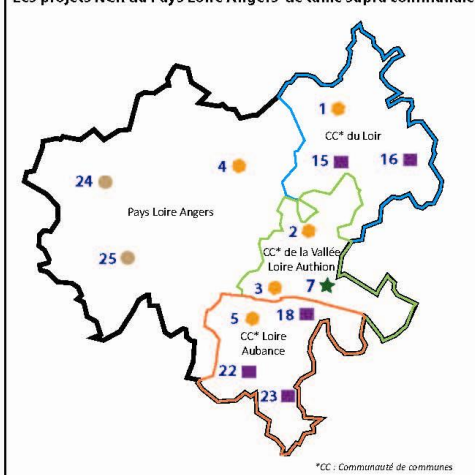


Répartition territoriale des projets NCR d'Angers Loire Métropole et du Pays d'Angers pour 2013-2016



- Limites territoriales**
- Pays Loire Angers
 - Communauté de communes du Loir
 - Communauté de communes de la Vallée Loire Authion
 - Communauté de communes Loire Aubance
- Thématiques des projets CTU**
- Economie et emploi
 - Environnement et énergies
 - ★ Solidarités humaines et territoriales
 - Ingénierie
- Projets NCR 2013-2016**
- 1 Pays Loire Angers
 - 1 Angers Loire Métropole
- Sources : Tableau récapitulatif de présentation des actions NCR, Loire Angers et Angers Loire Métropole, NCR 2013-2016
- Conception et réalisation : Projet ACTUAL, Université Angers, 2012

Les projets NCR du Pays Loire Angers de taille supra communale



Annexe – Composition du groupe de travail du Conseil de développement

Louis-Marie RIVIERE – Président du Conseil de développement

Alain BOURGEOIS – Personne qualifiée – Animateur du groupe de travail

Jean-Pierre BENARD – IRESA

Daniel CHERET – Personne qualifiée

Ingrid DUMONT – Personne qualifiée

Valérie DOUGE – Familles Rurales

Jean-Paul FRADIN – Personne qualifiée

Florence GIBOIN – Membre associée

Jean Baptiste HUMEAU – Personne qualifiée

Martine LONG – Personne qualifiée

Marian RESZKA - ENSAM



Conseil de développement
de la région d'Angers

La société civile, force de propositions

10, rue de l'Aubrière – 49100 ANGERS

Tel : 02 41 05 51 81 – Fax : 02 41 05 51 85

Mel : conseil-developpement@angersloiremetropole.fr

Site Internet : www.conseil-dev-loire.angers.fr